

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DES MEDECINS TITULAIRES DU CONSEIL MEDICAL
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
A COMPTER DU 3 OCTOBRE 2024**

**Le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les articles L 518-2, L 518-11 et R 518-6 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 février 2024 instituant le conseil médical de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 portant désignation des médecins titulaires et suppléants du conseil médical de la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1er

Les articles 1 et 3 de l'arrêté du 20 mars 2024 susvisé sont abrogés.

Article 2

Sont nommés membres titulaires du conseil médical de la Caisse des dépôts et consignations, pour une durée de 3 ans, les médecins agréés listés ci-après :

Docteur Maria RODRIGUEZ-OTERO médecin généraliste
Docteur Sylvain DEMANCHE, médecin généraliste
Docteur Henri KRYS, médecin généraliste

Article 3

Mme Maria RODRIGUEZ-OTERO est désignée pour assurer la présidence du conseil médical de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 4

La direction des ressources humaines de l'établissement public est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 2024

Le directeur
général, Par
délégation,
La Directrice des Ressources Humaines



Aurélie ROBINEAU-ISRAËL